

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme CLAES - USAI demeurant Chaussée de Wavre 253/1 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue Joséphine Rauscent, sn à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°492M, 584E.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale 4 façades, et présente les caractéristiques suivantes :

- Emprise totale de la construction de 167,50 m<sup>2</sup> ;
- Volume principal :
  - Toiture à double versants de 35 degrés en tuile plate de ton noir, hauteur du faîte à 7,83 mètres du niveau 0 du sol extérieur et 4,43 mètres de hauteur sous corniche ;
  - Implantation du faîte en parallèle de la voirie ;
  - Recul avant de 14,15 mètres par rapport à la limite de propriété avant ; et 3,50 mètres pour les reculs latéraux ;
  - Briques de ton crème à brun clair et menuiseries extérieures en PVC de ton gris anthracite à dominante verticale ;
- Volume secondaire :
  - Toiture plate d'une hauteur de rive de 3,23 mètres ;
  - Recul avant de 9 mètres par rapport à la limite de propriété avant ;
  - Briques de ton brun foncé ;
  - Garage de 2 emplacements ;
- Aménagement des abords :
  - Revêtements de sol en pavés drainants ;
  - Citerne d'eau de pluie d'une capacité de 7.500L.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial :

L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/01/2026 au 06/02/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 9 janvier 2026